

Décision DEC120822DR18

portant nomination

d'un assistant de prévention dans une unité du CNRS

LE DIRECTEUR (ou le délégué)

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 8 août 2011 modifiée relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° INS110516DAJ du 5 avril 2011 relative à l'hygiène et la sécurité ainsi qu'à la santé au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° CIR060003DRH du 21 juillet 2006 relative à la nature et aux conditions d'exercice de la mission d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;

Vu la convention d'application du contrat quadriennal conclu avec l'Université Lille1 le 18 décembre 2009 portant création de l'unité mixte de recherche n°8523 ;

Vu la décision n° DEC10A004DSI du 18 décembre 2009 nommant Georges WLODARCZAK directeur de l'unité de recherche n°8523 ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 11 avril 2011 ;

Considérant que Mme Annunziata SAVOIA a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par la DR18 du 06 au 07 du 20 au 21/10/11 et du 20 au 21/11/11.

DECIDE :

Article 1 : Mme Annunziata SAVOIA est nommé assistante de prévention dans l'unité du CNRS n°8523, à compter du 18/11/2011.

Mme Annunziata SAVOIA exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret visé ainsi qu'au paragraphe I.4.3. de la circulaire visée.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Annunziata SAVOIA est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : Cette décision sera publiée au Bulletin Officiel du CNRS.

Fait à Lille, le 16/03/2012
Le directeur de l'unité
Georges WLODARCZAK

Visa de la déléguée régionale du CNRS
Françoise PAILLOUS

[Le cas échéant] Visa du chef d'établissement partenaire